

Suspendue...

Suspendue...

Véronique PUIPIER, FOF-Paris-Nord de France

Voici le témoignage d'une orthophoniste qui dit son parcours juché de questionnements et de sentiments face à l'obligation vaccinale qui touche les professionnels de santé.

Ses mots sont ici recueillis en son nom propre dans ce bulletin qui accepte d'être aussi le lieu de l'expression de la pluralité des points de vue et de la singularité de chacune, cet espace où l'écoute et la tolérance dans ces années "covid" sont précieuses.

Lundi 14 mars 2022

Alors que dans le pays on s'extasie de pouvoir désormais vivre sans masque : dans les écoles, dans les magasins, dans les lieux culturels... les soignants, eux, restent enfermés dans l'obligation vaccinale. C'est une quatrième semaine de suspension qui commence pour moi, orthophoniste confinée hors de mon lieu de travail, à distance de mes collègues et de mes patients.

J'ai refusé de recevoir la dose de rappel obligatoire pour les soignants, ce qui m'a interdite d'exercice professionnel à partir du 15 février. J'ai aujourd'hui tenté de faire valoir ma sérologie concluant à une « présence d'anticorps... ».

J'ai essayé un refus de la médecine du travail, au motif que la sérologie ne fait pas l'objet de preuves scientifiques permettant d'affirmer que je ne risquais pas de contracter la Covid, ni pendant combien de temps.

Mais ces preuves existent-elles seulement pour le vaccin ?

À constater toutes les contaminations qu'il y a eu parmi mes collègues doublement ou triplement vaccinés, le doute s'installe quant à la protection réelle que permet le vaccin.

J'en viens à penser qu'il y a là un enjeu politique qui dépasse les simples préoccupations de santé. Sinon, pourquoi dépenser plus de 2 000 000 000 d'euros dans la seule campagne de vaccination et diffuser la propagande du lobby pharmaceutique ?

Suspendue...

Suspendue...

J'aimerais demander quelle somme d'argent a été investie dans la recherche de traitements pour soigner la Covid, mais ce serait là ne prendre en compte qu'une partie du problème. En effet, la question n'est pas seulement de savoir où l'on met le plus d'argent, mais surtout pour quelle finalité. Les traitements médicamenteux peu onéreux dont certains médecins faisaient l'apologie n'ont-ils pas été interdits de prescription ? Est-ce en attente d'un traitement spécifique (qui sera sans doute breveté et vendu à prix d'or) ?

L'immunité que peut garantir la sérologie fait-elle l'objet d'études scientifiques ? Cela reste une énigme pour le quidam, qui peut se demander pourquoi une telle étude n'aurait pas rendu ses conclusions.

À ce jour, la sérologie coûte 12,15 euros. Un vaccin Pfizer coûte entre 15,50 € et 21,50 € à l'achat (pour Pfizer : 15,50 € puis 19,50 € depuis le 1^{er} août 2021 ; pour Moderna : 19 € puis 21,50 € depuis le 1^{er} août). 3 doses chacun = 3 x 19,50 € = 58,50 € au minimum

Serait-ce parce qu'il coûte cher que l'efficacité du vaccin devrait être prouvée ?

Est-ce parce qu'il n'y a pas de produit pharmaceutique à vendre avec la sérologie qu'elle n'est pas étudiée ?

L'institut Pasteur de Lille a tenté, en 2020-2021, de procéder à la phase de test de la molécule clofoctol. Après plusieurs mois d'embûches, l'autorisation a été donnée en juin 2021 mais l'expérimentation a dû être abandonnée faute de candidats. En cause, les critères d'inclusion pour la population test : être âgé de plus de 50 ans, être non-vacciné, avoir contracté la covid depuis moins de trois jours et être d'accord pour recevoir le traitement expérimental.

On aura compris que cela ne concernait plus grand monde puisque le pass sanitaire était déjà annoncé et que la plupart des personnes de cette tranche d'âge avaient déjà choisi de se faire vacciner, par peur de tomber malade, de contaminer un proche, ou par commodité (vacances, loisirs, visite à un parent en EHPAD...).

L'institut Pasteur a bien tenté de délocaliser ses essais cliniques en Outre-mer, mais là encore, trop d'obstacles.

Mais comment évaluer l'efficacité d'un traitement médicamenteux si la population témoin est réduite à peau de chagrin ? Avec un taux de 80% de vaccinés dont le gouvernement s'enorgueillit, il devient bien compliqué de mener ce genre d'essais cliniques.

Pourquoi forcer toute la population, y compris les enfants désormais, à recevoir ce « traitement miracle », appelé à tort « vaccination » ?

Suspendue...

Pour toutes ces questions, pour manifester ma désapprobation et pour rester intègre, j'ai donc fait le choix de ne pas recevoir de dose de rappel en février 2022.

Après avoir reçu le soutien de certains collègues pour avoir soulevé ces questions dans un mail le 17 février dernier, je reste avec le désir de reprendre mon travail, mais ce temps de suspension est lourd. Ni au travail, ni en vacances, pas de paie, devant demeurer à l'écart de mon principal lieu d'existence sociale.

Le temps est lourd et passe étrangement vite.

La campagne présidentielle est inexistante, la Covid est là quand on a besoin d'elle, mais la guerre en Ukraine est plus efficace en ce moment pour instiller un climat de peur propice à la soumission.

Déseparée à l'issue de mon rendez-vous de médecine du travail, devrais-je rester condamnée à ne pas pouvoir travailler ? L'incompréhension demeure. Surtout la suivante : comment rester vivant et utile aux autres ? Comment rendre consistant un corps social qui n'a plus d'existence politique ? Comment porter la voix de la majorité silencieuse ?

Faut-il faire la grève de la faim ?

17h10. Je suis allée me faire vacciner, la mort dans l'âme. Et je pleure en sortant du centre de vaccination vide, dans lequel plus personne ne porte le masque. La mode est dépassée, il faut tourner la page. Aujourd'hui on nous promet la liberté. Respire les fleurs et tais-toi.

Mais je me fais une promesse : ne jamais oublier l'indignation qui m'a traversée, et la conduire là où l'action me semble pouvoir porter ses fruits. La mobilisation n'est pas finie, au boulot camarades !